

# BULLETIN D'ADHÉSION A LA SECTION ÉQUINE

**Pour adhérer**, merci de remplir le **formulaire** ci-dessous, la déclaration de détention (un tutoriel est disponible afin d'accéder à ces informations) ainsi qu'un **chèque du montant de votre cotisation** :  
*Cotisation détenteur multi-espèces 41 € (ou 0 € si déjà adhérent GDS 38) + 5 € par équidé.*

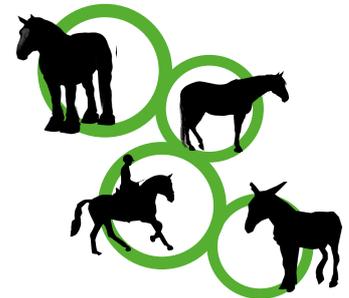
## IDENTITÉ :

- Déjà adhérent GDS (n° EDE : .....)
- Également détenteur de  Bovins,  Ovins,  Caprins,  Porcins
- NOM : .....
- Prénom : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : .....
- E-mail : .....

## TYPE D'ACTIVITÉ :

- Éleveur (N° SIRET.....)
- Particulier
- Pension
- Centre équestre
- Autres : .....

**VOUS DÉTENEZ AU MOINS  
UN ÉQUIDÉ IDENTIFIÉ ?  
VOUS POUVEZ ADHÉRER !**



## VÉTÉRINAIRE SANITAIRE :

Nom : .....

Commune : .....

## TYPE D'ÉQUIDÉS (NOMBRE) :

- Chevaux de course : ..... ( )
- Chevaux de selle : ..... ( )
- Chevaux de trait : ..... ( )
- Poneys : ..... ( )
- Ânes : ..... ( )

**⚠ Vous devez adhérer pour l'ensemble des équidés dont vous êtes propriétaire. Des vérifications peuvent être effectuées, en cas de fraude, l'adhésion devient caduque**

## LIEU DE DÉTENTION DU/DES ÉQUIDÉ(S)

Adresse.....

Ville et CP .....

- Tous les équidés sont sur le même lieu
- Certains équidés sont détenus sur un autre site
- Les équidés changent de lieu de détention au cours de l'année

Commentaire (préciser les différents lieux de détentions + période)

.....

.....

.....



**L'adhérent, dès son inscription au GDS, s'engage pour une année civile renouvelable par tacite reconduction à :**

- 1) Procéder à l'**identification des chevaux** présents dans son élevage.
- 2) Désigner le **vétérinaire sanitaire** de son choix.
- 3) Déclarer son **effectif d'équidés** et **adhérer pour l'ensemble des équidés pour lesquels le cotisant est propriétaire.**
- 4) **Pour les détenteurs d'équidés**, être propriétaire de plus de 60 % des équidés cotisants dont le détenteur n'a pas la propriété (**hors contrat de pension**).
- 5) Déclarer le **lieu de détention des équidés** à l'IFCE (en ligne sur IFCE.fr ou formulaire en papier téléchargeable sur le site du GDS ou de l'IFCE).
- 6) Appliquer les **recommandations sanitaires** décidées par le bureau de la section équine, composé exclusivement d'éleveurs professionnels.
- 7) Soumettre l'**effectif équin de son élevage**, à toutes les mesures techniques, au regard des maladies réglementées ou faisant l'objet d'un plan de lutte organisé.
- 8) **Autoriser la DDPP** et le laboratoire d'analyse à transmettre au GDS les résultats d'analyses effectuées sur son cheptel pour les maladies aidées financièrement par le GDS.
- 9) Fournir au GDS les **factures de vaccination Grippe et/ou Tétanos** dans les 18 mois pour remboursement à hauteur de 10€ par an et par équidé.
- 10) Adhérer à la section équine, implique l'**adhésion pour tous vos animaux** relevant des espèces cotisantes au GDS 38 (bovins, ovins, caprins, porcins).
- 11) Fournir au GDS les **factures d'équarrissage** dans les 18 mois suivant l'enlèvement pour remboursement. Le remboursement se fait selon le tarif ATM Angee en vigueur au 1er janvier de l'année civile en cours et selon la catégorie d'animal concernée.
- 12) La **prise en charge des bénéfiques de l'adhésion** (remboursement intégral de l'équarrissage (*montant HT, plateforme ATM ANGEE*) et de l'aide à la vaccination) ne peut être mise en place qu'après **un délai de carence 45 jours** à compter de la réception de tous les documents d'adhésion (y compris le règlement).
- 13) **Toute adhésion en cours d'année engage l'éleveur pour l'année civile**, quelque soit la date d'adhésion, et l'adhérent devra s'acquitter d'une nouvelle cotisation pour l'année civile complète suivante.
- 14) La vaccination et l'équarrissage d'un **jeune équidé avant l'identification (y compris mort-né)** sont pris en charge par la cotisation de sa mère\* à condition qu'elle cotise depuis plus de 45 jours au GDS 38. Une fois identifié, le propriétaire de l'équidé s'engage à adhérer pour l'équidé concerné.

**Le GDS s'engage, après réception des factures transmises par l'éleveur, à rembourser les prises en charge décidées par les membres du bureau de la section équine.**

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé ») :

\*jusqu'à la fin de l'année civile de la naissance de l'équidé





# TUTORIEL POUR FOURNIR L'INVENTAIRE DE MES ÉQUIDÉS AU GDS 38

- 1) Connectez vous sur le site : [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr)
- 2) Se rendre sur "mon espace"



- 3) Appuyer sur "connexion"

Accédez à vos espaces

Mon espace SIRE



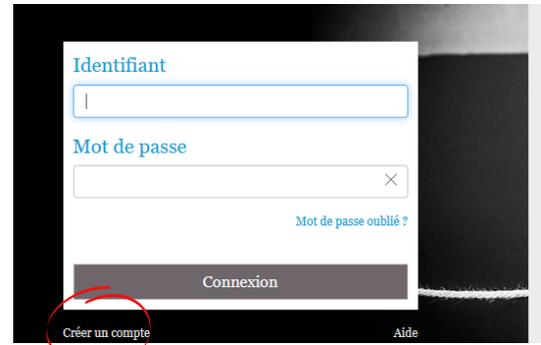
- Le SIRE facilite vos dém@rches sur internet
- Accédez à vos démarches en ligne 24h/24
- Profitez de tarifs économiques et laissez-vous guider
- Suivez certains dossier en ligne pour finaliser vos démarches sans encombres

Accédez à votre espace SIRE et à tous vos services !

Vous n'avez pas encore de compte ? Laissez-vous guider pour en créer un !

[Connexion](#)

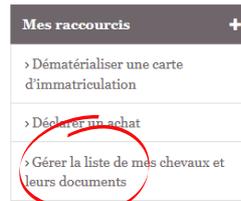
- 4) Entrez vos identifiants



Pour créer votre compte, vous devez renseigner vos informations dans la base de données SIRE (ainsi que votre carte d'immatriculation).

- 5) Entrez vos identifiants

Vous voulez accéder au service ...



Pour accéder à votre inventaire : cliquer sur "gérer la liste de mes chevaux et leurs documents".

Il est possible au préalable, de "faire évoluer mon compte".

- 6) Récupérer l'inventaire de vos chevaux

## Liste de vos chevaux

Chevaux pour lesquels vous êtes enregistré propriétaire au fichier central des équidés (SIRE)

(Cliquez sur le cheval pour obtenir la liste des actions possibles)

Obtenir une attestation de propriété d'un cheval déclaré mort

Trier par :

Filtrer par :

2 items trouvé(s), tous les items sont affichés.  
Page 1/1

	Parts	Type de carte
[Redacted]	50.00 %	Internet
[Redacted]	100.00 %	Papier

Achat d'un nouveau cheval

Merci de renseigner la déclaration de détention d'équidés.

**!** Merci d'ajouter le **numéro SIRE de chaque équidé sur cette déclaration** (vous avez accès à ce numéro en cliquant sur l'équidé concerné).